



---

## VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES

---

### POLITIQUE ACADÉMIQUE 10

#### NORMES SUR LE CERTIFICAT

##### **APPROBATION(S)**

Instance d'approbation : Sénat académique  
Responsabilité administrative : Secrétariat général  
Date d'approbation : 15 juin 2022  
Date d'entrée en vigueur : 15 juin 2022

##### **MODIFICATION(S)**

Instance : Sénat académique  
Date de modification : Sans objet  
Prochaine révision : juin 2027

---

Le certificat est un programme d'études comportant des cours d'une valeur d'au moins trente (30) crédits. Les cours qui font partie des exigences d'un certificat, et que les étudiantes et étudiants doivent réussir pour obtenir celui-ci, sont choisis parmi ceux qui figurent dans les exigences du (des) programme(s) de baccalauréat dans la (les) discipline(s) du certificat en question.

Les étudiantes et étudiants inscrits à un certificat choisissent leurs cours parmi ceux qui sont mis à l'horaire en appui à l'offre des programmes de baccalauréat dans la (les) discipline(s) du certificat. Les cours d'un certificat sont intégrables dans un baccalauréat lorsqu'ils correspondent ou sont équivalents au cours de celui-ci.

La durée maximale des études pour compléter un certificat est de cinq (5) années consécutives. L'étudiante ou l'étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de son programme, à l'intérieur de la durée maximale mentionnée, est exclue ou exclu de son programme par le registraire. Toutefois, l'étudiante ou l'étudiant conserve le droit de présenter une nouvelle demande d'admission.

Le présent document énonce les objectifs des programmes de certificat de l'Université de Sudbury. Il précise leur structure et les exigences générales qui en découlent, de même que leurs résultats d'apprentissage.

#### **1. Objectif des programmes de certificat**

L'objectif des programmes de certificat est d'amener les étudiantes et étudiants à acquérir et/ou à développer :

- Une connaissance de base et une compréhension générale des concepts clés, méthodologies, nouveaux développements, approches théoriques et hypothèses associées à une discipline donnée ou à un domaine spécialisé d'une discipline.

## **2. Conditions d'admission**

Les conditions d'admission correspondent à celles qui sont énoncées dans le *Règlement des études de premier cycle* de l'Université.

## **3. Structure et exigences**

Cours obligatoire (6 crédits)

- 6 crédits de niveau 1000 dans la discipline du certificat

Cours optionnels (24 crédits)

- 24 crédits de niveaux 2000 ou 3000 dans la discipline du certificat.

## **4. Résultats d'apprentissage**

Les compétences générales que le titulaire d'un certificat doit pouvoir démontrer sont les suivantes :

- Connaissance de base et compréhension générale des concepts clés, méthodologies, nouveaux développements, approches théoriques et hypothèses associées à une discipline donnée, ou à un domaine spécialisé d'une discipline;
- Compréhension générale de champs de pratique importants d'une discipline, y compris, selon le cas, du point de vue interdisciplinaire, et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes.

## **5. Conditions d'obtention du diplôme**

Les conditions d'obtention du diplôme correspondent à celles qui sont énoncées dans le *Règlement des études de premier cycle* de l'Université.

## **6. Prochaine révision**

Cette politique sera révisée aux cinq (5) ans ou plus tôt, au besoin.